Communiqué de presse du 1er avril 2025

Risque d'incendie élevé : appel à la vigilance

Les conditions météorologiques de ces dernières semaines (faibles précipitations, soleil, vent asséchant du nord – nord-est), associées à l'état de la végétation encore peu vivace (herbes mortes, broussailles sèches), maintiennent en ce début de printemps des conditions particulièrement favorables au départ et la propagation rapide de feux dans les milieux ouverts (ex : Hautes Fagnes) et semi-ouverts (ex : Famenne). Le vent attendu dans ces prochains jours viendra encore augmenter ce risque.

C'est dans ce contexte que, pour rappel, le drapeau rouge a été hissé depuis le 20 mars dans les Hautes Fagnes et que plusieurs incendies sont survenus ces dernières semaines, notamment dans la région de Han-sur-Lesse. C'est dans ce contexte également que le plus gros incendie jamais enregistré en Wallonie était survenu le 25 avril 2011 dans les Hautes Fagnes. 1.200 hectares de végétation étaient alors partis en fumée.

Si la situation n'a rien d'exceptionnel d'un point de vue climatique (même si elle est un peu plus précoce que d'habitude), elle nous oblige par contre toutes et tous à observer la plus grande vigilance. Le SPW enjoint en conséquence les citoyens au strict respect de l'interdiction du drapeau rouge dans les Hautes Fagnes d'une part ; les feux de ces herbes particulièrement inflammables peuvent se propager extrêmement rapidement et piéger irrémédiablement d'éventuels promeneurs. Les patrouilles du DNF veillent et verbaliseront les imprudents qui devront s'acquitter d'une amende de 150€.

D'autre part, le SPW rappelle que **90% des incendies sont en Wallonie dû à des imprudences humaines**.

Voici une série de consignes préventives :

- Interdiction absolue de faire du feu en forêt ;
- Interdiction de jeter ses mégots de cigarette (y compris par la fenêtre de sa voiture) ;
- Ne pas garer sa voiture dans les hautes herbes qui pourraient prendre feu au contact du pot d'échappement ;

- Ne pas brûler ses déchets verts à moins de 25m d'une forêt et toujours prévoir de quoi pouvoir éteindre son feu (ex : tuyau d'arrosage à proximité) ;
- Être particulièrement attentif lorsque l'on fait des travaux avec des outils qui génèrent des étincelles ou de la chaleur (ex : disqueuse ou décapeur thermique) ;
- Vigilance absolue avec les barbecues que l'on veille à placer à distance de toute végétation inflammable. Là aussi il y a lieu de prévoir de quoi pouvoir éteindre son feu.

Nicolas YERNAUX
Porte-parole
Service public de Wallonie
Place Joséphine-Charlotte 2, 5100 NAMUR (JAMBES)
GSM: **0486 95 99.40**
Tél. : +32 (0)81 32 14 54
Fax : +32 (0)81 32 16 10
nicolas.yernaux@spw.wallonie.be

www.wallonie.be
N° Vert : 1718 - 1719 (pour les germanophones)